

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/03/2026 - 43847 - 2024 B 24372 - 929 825 388 - A&Bbatiment

SARL A&BBATIMENT

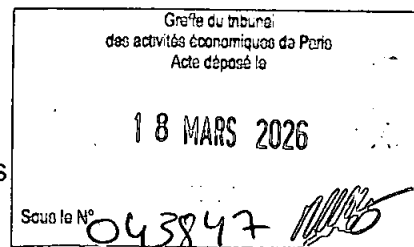
SARL Société à responsabilité limitée (Société associée unique)

Au capital de 300 euros

Siège social :

60 RUE FRANCOIS IER, 75008 PARIS

R.C.S. Paris 929 825 388



Assemblée générale du 15/10/2025

A Paris

Le 15 Octobre 2025

A 10 heures

Monsieur MUHAMMAD Arslan, l'associé unique exerçant la fonction de président de la société A&BBATIMENT, SARL Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 300 €, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 60 RUE FRANCOIS IER, 75008 PARIS

Siège social de la société.

Monsieur MUHAMMAD Arslan étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2025 et se soldant par un Bénéfice de **3 3 8 6 euros**.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 386€, de la manière suivante :

- Report à nouveau

L'associé unique



Monsieur MUHAMMAD Arslan

SARL A&Bbâtiment
60 rue François 1er
75008 Paris
Siret : 929 825 388
Numéro de téléphone: 06 67 04 02 29

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

EURL A&BBATIMENT

60 rue FRANCOIS IER 75

75008 PARIS

Tél.

Fax.

APE : 4321A-

Siret : 92982538800010

Cegid
EXPERT

Tel :

Fax :

Ce mail

Web

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	5
Rapport de présentation des comptes	6
Bilan actif	8
Bilan passif	9
Bilan abrégé	10
Compte de résultat	12
Compte de résultat (suite)	13
Notes complémentaires	14
Annexe	15
<i>Règles et méthodes comptables</i>	16 et 17
<i>Faits caractéristiques</i>	18
Annexe	19
2. Détail des comptes	21
Bilan détaillé	22 à 25
Compte de résultat détaillé	26 à 28
3. Liasse fiscale	29

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

Etats de synthèse des comptes

Cegid
Group

Rapport de présentation des comptes

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30/06/2024, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL A&BBATIMENT relatifs à l'exercice du 28/06/2024 au 30/06/2025.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	34 759
Chiffre d'affaires	116 269
Résultat net comptable (Bénéfice)	3 386

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à

Le 16/02/2026



MUHAMMAD Arslan

Gérant

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2025
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Cessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 600	3 129	12 471
Autres immobilisations corporelles	18 800	6 284	12 516
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 400	9 413	24 987
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	400		400
Autres créances	1 216		1 216
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	8 156		8 156
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 772		9 772
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	44 172	9 413	34 759
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

30/06/2025

CAPITAUX PROPRES

Capital	300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 386
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 686

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	31 071
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	31 073
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	34 759

(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	31 073
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Bilan abrégé

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	30/06/2025
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	34 400	9 413	24 987
Immobilisations financières (1)			
Total I	34 400	9 413	24 987
Actif circulant :			
Stocks et en-cours (autres que marchandises)			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (2) :			
clients et comptes rattachés	400		400
autres (3)	1 216		1 216
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités (autres que caisse)	8 156		8 156
Caisse			
Total II	9 772		9 772
Charges constatées d'avance			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Total III			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	44 172	9 413	34 759

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés

PASSIF

30/06/2025

Capitaux propres

Capital	300
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
réserve légale	
réserves réglementées	
autres (4)	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	3 386
Provisions réglementées et autres éléments	
Total I	3 686
Provisions (II)	
Dettes :	
Emprunts et dettes assimilées (5)	31 071
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	
Fournisseurs et comptes rattachés (5)	
Autres (3) (5)	2
Total III	31 073
Produits constatés d'avance (IV) (5)	
TOTAL GENERAL	34 759

(3) Dont comptes courants d'associés

(4) Dont réserves statutaires

(5) Dont à plus de 5 ans

(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans

(5) Dont à moins d'un an

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/06/2025
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	116 269		116 269
Chiffre d'affaires net	116 269		116 269
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			116 269
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 100
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			40 176
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			59 350
Charges sociales			1 763
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 413
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			1 080
Total charges d'exploitation (II)			112 883
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 386
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			3 386

Compte de résultat (suite)

30/06/2025

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)**RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)**

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

Total des produits (I+III+V+VII)**116 269****Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)****112 883****BENEFICE OU PERTE****3 386**

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Notes complémentaires

Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

Annexe

Cegid
Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A&BBATIMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 34 759 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 386 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 28/06/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

Annexe

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

Détail des comptes

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2025
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
215400 - Matériel industriel	15 600,00		15 600,00
281500 - Amortis. matériel et outillage		3 128,67	-3 128,67
	15 600,00	3 128,67	12 471,33
Autres immobilisations corporelles			
218200 - Matériel de transport	18 800,00		18 800,00
281820 - Amortis. matériel de transport		6 284,07	-6 284,07
	18 800,00	6 284,07	12 515,93
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 400,00	9 412,74	24 987,26
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
411000 - Clients	400,00		400,00
	400,00		400,00
Autres créances			
445670 - Crédit de TVA à reporter	1 216,00		1 216,00
	1 216,00		1 216,00
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
512000 - Banque	8 156,12		8 156,12
	8 156,12		8 156,12
Charges constatées d'avance (3)			

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2025
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 772,12		9 772,12
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	44 172,12	9 412,74	34 759,38
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan détaillé

PASSIF

30/06/2025

CAPITAUX PROPRES

Capital

101300 - Capital souscrit-appelé, versé

300,00

300,00

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

3 386,35

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

3 686,35

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

455000 - Associés

31 071,08

31 071,08

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces

1,95

1,95

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

31 073,03

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL

34 759,38

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

31 073,03

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Bilan détaillé

30/06/2025

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/06/2025
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
706000 - Prestations de services	116 269,00		116 269,00
	116 269,00		116 269,00
Chiffre d'affaires net	116 269,00		116 269,00

		30/06/2025
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)		116 269,00
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
601100 - Achats matières (ou groupe) A		1 100,28
		1 100,28
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
606140 - Fournitures carburant		1 575,43
606300 - Achats de petit équipement		2 101,64
611000 - Sous-traitance générale		24 100,00
613500 - Locations mobilières		8 000,00
615500 - Entretien sur biens mobiliers		33,00
615600 - Maintenance		22,82
616000 - Primes d'assurance		1 071,56
625100 - Voyages et déplacements		305,18
625600 - Missions		111,81
625700 - Réceptions		1 962,23
627800 - Prestations de services bancaires		692,55
628000 - Divers		200,00
		40 176,22
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
641150 - Salaires administrateurs gérance		59 350,00
		59 350,00
Charges sociales		
645100 - Cotisations à l'URSSAF		1 763,00
		1 763,00
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.		9 412,74
		9 412,74
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		

Compte de résultat détaillé

30/06/2025

Autres charges

658000 - Pénalités et autres charges

1 080,41

1 080,41

Total charges d'exploitation (II)

112 882,65

RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

3 386,35

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)

Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)

Produits financiers

De participation (3)

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)

Autres intérêts et produits assimilés (3)

Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total produits financiers (V)

Charges financières

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées (4)

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total charges financières (VI)

RESULTAT FINANCIER (V-VI)

RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)

3 386,35

30/06/2025

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

Total des produits (I+III+V+VII)

116 269,00

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

112 882,65

BENEFICE OU PERTE

3 386,35

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

Compte de résultat détaillé

30/06/2025

- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 28/06/2024 au 30/06/2025

Liasse fiscale

Cegid
Group

Désignation de l'entreprise EURL A&BBATIMENT					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 60 rue FRANCOIS IER 75 75008 PARIS								
Numéro SIRET* 9 2 9 8 2 5 3 8 8 0 0 0 1 0								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 					
					Exercice N clos le 30/06/2025			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
					Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial*		010		012			
	incorporelles { Autres*		014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	34 400	030	9 412		
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	34 400	048	9 412		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	400	070	400		
			072	1 216	074	1 216		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	8 156	086	8 156		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	9 772	098	9 772		
	Total général (I + II)		110	44 172	112	9 412		
PASSIF					Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		300			
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	3 386				
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	3 686				
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	1	172			
	Comptes courants d'associés		173	31 071				
	Autres dettes		175					
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	31 073					
Total général (I + II + III)		180	34 759					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	34 400
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations, cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
		biens	215		214		
	Production vendue	services*	217		218	116 269	
		intracommunautaires					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	116 269		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 100		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :	- immobilier :	242	40 176		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250	59 350		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 763		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)	255		254	9 412	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1 080	
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	112 882		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	3 386		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280			
	Produits exceptionnels	(IV)		290			
	Charges financières	(V)		294			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300		
			348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	3 386		
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	3 386	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-clts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987	342	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindécies)	138		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	350
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Déduct° exception. simulation de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 386	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356				
	Déficits antérieurs reportables : *				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	3 386	372			

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A&BBATIMENT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	15 600	444		446	15 600				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	18 800	464		466	18 800				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	34 400	494		496	34 400				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 128	534		536	3 128		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	6 284	554		556	6 284		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	9 412	574		576	9 412		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mis en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCORP.	Fonds commercial TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			
		Matériel de transport*			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			
		Emballages récupérables et divers *			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A&BBATIMENT

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			
dont cotisations facultatives Madelin				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Désignation de l'entreprise : EURL A&BBATIMENT

Néant ☒

Exercice ouvert le : 28/06/2024 et clos le : 30/06/2025

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															024			
Période de référence	024			/			/					160			/			
Date de cessation												186			/			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

EXERCICE CLOS LE

30/06/2025

N° SIRET

9 2 9 8 2 5 3 8 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A&BBATIMENT

ADRESSE (voie)

60 rue FRANCOIS IER 75

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille MUHAMMAD Prénom(s) Arslan
Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000
Naissance : Date 03031996 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 5 Voie rue anatole bailly
Code Postal 45000 Commune ORLEANS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET 92982538800010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A&BBATIMENT

ADRESSE (voie) 60 rue FRANCOIS IER 75

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A&BBATIMENT

du 28/06/2024

Adresse 60 rue FRANCOIS IER 75 75008 PARIS

au 30/06/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
*								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 962
Total		1 962

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2025.. (total col. 9 + total col. 10) 10	1 962	- de l'exercice 2025.. 11	3 386
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	

Nom et qualité du signataire

A PARIS, le 16/02/2026

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		EURL A&BBATIMENT		
N° d'identification (SIRET)		92982538800010		Exercices sociaux
Total des dépenses visées à l'article 2038A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégré au tableau 2058-A ou 2058-B (1) - [(2)+(3)+(4)]				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.